



VILLE THERMALE & TOURISTIQUE

**PROCES-VERBAL  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 JUIN 2014 à 18H30**

L'an deux mil quatorze, le vingt juin,

Le Conseil Municipal de la commune de Luxeuil-les-Bains, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel RAISON, Maire.

Etaients présents :

- M. Michel RAISON, Maire
- M. Frédéric BURGHARD, Mme Martine BAVARD, M. Michel CALLOCH, Mme Véronique DEVOILLE, M. Stéphane KROEMER, Mme Evelyne MOUGEL, M. Didier HUA, Mme Pascale MANGIN, Adjoints au Maire
- Mme Jacqueline COEFFIC, Mme Marie-Claude DOILLON, M. Louis MARTHEY, Mme Françoise GUILLEMIN, M. Christian ROYAL, Mme Marie-Madeleine LEONARD, Mme Béatrice LEPAGNEY, Mme Nathalie SIRVEAUX, Mme Isabelle HUTNYK, M. Alexandre DOILLON, M. Karim MALOUCI, M. Hugo COLOMBAT, M. Gilles FRANC, M. Jean-Jacques FROTE, M. Thierry PIQUARD, Mme Christelle POUTOT.

Avait donné pouvoir :

- Arnaud DEMONET donne pouvoir à Pascale MANGIN
- Christian GEORGE donne pouvoir à Michel RAISON
- Bernard LEGRAND donne pouvoir à Frédéric BURGHARD
- Christelle BARDOT donne pouvoir à Martine BAVARD

## ORDRE DU JOUR

1 - Désignation des Délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

\*\*\*\*\*

**CALCUL DU QUORUM** :  $29/2 + (1) = 15$

*(n'entre pas dans le calcul du quorum le Conseiller Municipal empêché qui a donné pouvoir à un collègue de voter en son nom).*

Le quorum est atteint avec **25** présents au moment de l'ouverture de la séance. Le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

\*\*\*\*\*

### 1 – Désignation des Délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

**Dans le cadre des élections sénatoriales du 28 septembre 2014, il convient de désigner les 15 délégués titulaires et les 5 délégués suppléants qui seront amenés à voter en préfecture.**

**VU** le Code Electoral, notamment les articles L.284 et suivants et R. 131 et suivants,

**VU** le décret n° 2014-532 du 26 mai 2014 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

**VU** la circulaire NOR/INTA/1411886C du 02 JUIN 2014 du Ministre de l'Intérieur, relative à l'élection des sénateurs,

**VU** l'arrêté préfectoral relatif aux élections sénatoriales du 06 juin 2014,

#### **EXPOSE DES MOTIFS :**

L'élection des délégués titulaires et celle des suppléants a lieu simultanément suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Les candidats se présentent sur une liste (complète ou non) composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

#### **a) Composition du bureau électoral**

Le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit en conséquence de :

Membre 1 (parmi les plus âgés à l'ouverture du scrutin)

M. Gilles FRANC

Membre 2 (parmi les plus âgés à l'ouverture du scrutin)

Mme Jacqueline COEFFIC

Membre 3 (parmi les plus jeunes à l'ouverture du scrutin)

M. Karim MALOUCI

Membre 4 (parmi les plus jeunes à l'ouverture du scrutin)

M. Hugo COLOMBAT

La présidence du bureau est assurée par le Maire.

Mme Marie-Madeleine LEONARD est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **b) Election des délégués titulaires et suppléants**

Extrait de l'enregistrement audio :

*Michel RAISON : « Les candidats peuvent se présenter sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit évidemment une liste incomplète, puisque ceux qui sont moins de 15 ne peuvent pas mettre 15 noms, sauf s'ils venaient en piquer chez nous, mais ce coup là, on ne pourrait plus faire la liste de 15, il y en aurait toujours un qui pourra pas... Après, je rappelle aussi, que les listes*

doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe, un homme, une femme, un homme, une femme. On ne peut pas mettre 3 hommes, une femme ou une femme, 3 hommes ou ...

Avant, je vais maintenant demander, puisque j'aurais souhaité d'ailleurs que l'opposition puisse venir nous voir un peu avant pour parler de cela avec nous et nous apporter leur liste, donc, je vais vous demander si vous avez préparé une liste ? Vous n'avez pas préparé de liste ? D'accord. C'était votre droit hein, je ne veux pas que l'on me dise que je vous ai empêché de préparer une liste...

Maintenant on va ouvrir le scrutin. Donc je constate qu'il n'y a qu'une liste. Donc on va vous distribuer cette liste, avec des enveloppes, et je ferai l'appel, l'appel des candidats donc je vais demander au bureau, euh non, ça ce sera tout à l'heure ça... ben si parce qu'il faut quand même que le bureau se mette en place. Donc Gilles FRANC, Jacqueline COEFFIC, Monsieur MALOUCI et Monsieur COLOMBAT, vous venez prendre place autour du bureau. Vous avez des feuilles d'émargement, je suppose hein ? Vous irez leur expliquer comment on fonctionne... voilà, merci. »

Une liste est déposée et enregistrée : « Liste n°1 : « Ensemble Préférons Luxeuil »

Résultats du vote :

- Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
- Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	29
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	4
- Nombre de suffrages exprimés	25

La liste n°1 « Ensemble Préférons Luxeuil » est élue avec 25 voix. Les Délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs sont désignés comme suit :

Liste n° 1 « Ensemble Préférons Luxeuil »

TITULAIRES				
Ordre	NOM Prénom	Sexe	Domiciliés à LUXEUIL LES BAINS	Date et lieu de naissance
1	RAISON Michel	M	2 Ter rue de Beaugard	05/11/49 BESANCON
2	BAVARD Martine	F	6. rue Mozart	12/10/49 BESANCON
3	CALLOCH Michel	M	33 Ter, rue de Grammont	21/03/55 AUGIGNAC
4	DEVOILLE Véronique	F	7, rue du Quinze Deux	13/01/60 FRIBOURG EN BRISGAU (All)
5	HUA Didier	M	12, rue Carnot	28/12/64 POISSY
6	MOUGEL Evelyne	F	12, rue des Cannes	26/03/58 CORNIMONT
7	LEGRAND Bernard	M	42, rue Georges Clémenceau	26/01/47 LUNEVILLE
8	MANGIN Pascale	F	21, rue du Champs aux lièvres	15/06/57 AILLEVILLERS
9	ROYAL Christian	M	58, rue Georges Moulimard	13/05/57 LILLE
10	DOILLON Marie-Claude	F	45, rue Georges Moulimard	05/09/49 REUGNEY
11	DOILLON Alexandre	M	7, rue Jules Adler	23/04/79 LUXEUIL LES BAINS
12	LEPAGNEY Béatrice	F	12 Bis, Avenue de Turenne	06/01/61 ST JULIEN / SURAN
13	COLOMBAT Hugo	M	25, rue de la Saline	23/05/90 LUXEUIL LES BAINS
14	SIRVEAUX Nathalie	F	22, rue de Turenne	21/08/66 LUXEUIL LES BAINS
15	GEORGE Christian	M	15, rue Georges Moulimard	20/04/46 THIONVILLE
SUPPLEANTS				
1	LEONARD Marie-Madeleine	F	11, rue du Haut Bourrey	24/05/57 MONTMORILLON
2	DEMONET Arnaud	M	5 Ter, rue Jules Adler	14/12/44 AILLEVILLERS
3	HUTNYK Isabelle	F	6, rue Camille St Saëns	21/04/67 AILLEVILLERS
4	MALOUCI Karim	M	11, rue de Latre de Tassigny	12/05/85 LUXEUIL LES BAINS
5	BARDOT Christelle	F	9, rue Maurice Ravel	16/08/76 LUXEUIL LES BAINS

\*\*\*\*\*

❖ La séance est levée à 19h00

A Luxeuil-les-Bains, le 20 juin 2014

Le Secrétaire de séance,



Marie-Madeleine LEONARD

Le Maire,



Michel RAISON